

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
1	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 820 : Un appartement F3 n° 21 situé au 2° étage – droite escalier b du bâtiment E et la propriété indivise des 1 120 millièmes des parties communes générales. Lot 806 : Une Cave 7 située dans le bâtiment E et les 25 millièmes des parties communes	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux Propriétaire : AJLANI Heykel - 3 Chemin de la Bigotte Parc Kalliste F23 - 13015 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : Monsieur AJLANI Heykel né le 30/9/1981 à Marseille, demeurant 3 Chemin de la Bigotte Parc Kalliste F23 - 13015 MARSEILLE. Célibataire de nationalité française Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur AJLANI Heykel pour les avoir acquis par acte du 4/10/2013, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 10/10/2013 sous le volume 2013P n°05973. des : CONSORTS HERRERA-ESTEVE identifiés comme suit : Monsieur HERRERA Emmanuel, retraité demeurant à MARSEILLE (13015) Parc Kalliste bat E22, né à Oran (ALGERIE) le 24/11/1926. Veuf de Madame Jeanne Marnette PENA et non remarié. Non lié par un PACS, de nationalité française. Monsieur HERRERA Emmanuel Joachim, mécanicien, époux de Madame Anne-Marie Désirée COSTA demeurant à MARSEILLE (13014) 38 Chemin de Gilles Résidence Saint Yves. Né à ORAN (ALGERIE) le 4/3/1954. Marié à la mairie de MARSEILLE (13000) le 6/12/1975 sous le régime de la communauté d'acquets à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.	Emprise Totale

Annexe 2 (pages 1 à 44) Pour le préfet
et par délégation
la secrétaire générale adjointe
Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2026-27
du 17 JUIL. 2026
Véronique ORTET

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

générales.

Lot 2015 : Un
garage n°16 et
les 44 millèmes
des parties
communes
générales.

Madame Annié Chantal HERRERA, sans profession, demeurant à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240) 6 Bis Chemin de la Haute Bédoule. Née à ORAN (ALGERIE) le 30/4/1958. Divorcée de Monsieur Francis Louis MAR suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 11/3/1992 et non remariée. De nationalité française.

Monsieur Jean-Michel HERRERA, magasinier, époux de Madame Nathalie Joëlle TUDELA, demeurant à MARSEILLE (13015) 34, avenue du Vallon Dol. b°timent 28. Né à TOURS (37000) le 11/4/1963. Marié à la Mairie de MARSEILLE LE 3/8/1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.

Monsieur Christophe Emmanuel Henri ESTEVE, chauffeur poids lourd, demeurant à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240) 6 Bis Chemin de la Haute Bédoule. Né à MARSEILLE le 14/10/1976. Divorcé de Madame Marylène Monique XIBERRAS suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AIX EN PROVENCE le 19/10/2011 et non remarié. Soumis à un PACS avec Mademoiselle Karine Claudia JUSTAL suivant contrat reçu par Maître Francois BOUTIER, notaire soussigné le 6/11/2012. De nationalité française.

Origine de propriété antérieure :

Concernant les lots 806 et 820, ces lots appartenaient à la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame Emmanuel HERRERA par suite de l'acquisition qu'ils en ont fait au cours et pour le compte de la communauté de biens.

De:

La Société Anonyme Immobilière du Parc Kalliste, SA au capital actuel de 3 600 000 francs ayant son siège social à Marseille 1er, 50 rue Vacon, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B - 062 800 081.

Suivant acte reçu par Maître VIAL notaire à Marseille le 9/11/1978. Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le 14/12/1978 volume 2570 N°10.

Concernant le lot 2015, le bien dépendait de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame Emmanuel HERRERA par suite de l'acquisition qu'ils en ont fait au cours et pour le compte de la communauté de biens.

De:

La Société Anonyme Immobilière du Parc Kalliste, SA au capital actuel de 3 600 000 francs ayant son siège social à Marseille 1er, 50 rue Vacon, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B - 062 800 081

Suivant acte reçu par Maître VIAL notaire à Marseille le 29/11/1978. Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le 22/12/1978 volume 2575 N°18.

POUR COPIE CONFORME
25-07-2025 14:00
PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

						Décès de Madame Jeanne PENA épouse de Monsieur HERRERA Emmanuel. Madame Jeanne Marinette PENA est décédée à MARSEILLE le 1/2/2011. Laissant à sa survivance : son conjoint Monsieur HERRERA Emmanuel, commun en biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'Oran (ALGERIE) le 19/6/1948, donataire en vertu d'un acte reçu par Me Vial, notaire à MARSEILLE le 22/11/1979, bénéficiaire légal en vertu de l'acte 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existant au jour de l'ouverture de la succession Ses héritiers sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant: Monsieur HERRERA Emmanuel Joachim, Madame Annié Chantal HERRERA, Monsieur Jean-Michel HERRERA, Ses trois enfants, seuls issus de son union avec Monsieur HERRERA Emmanuel Monsieur Christophe Emmanuel Henri ESTEVE, Petit enfant venant par représentation de Madame Genevieve Paule HERRERA, fille de la défunte issue de son union avec Monsieur HERRERA Emmanuel, elle-même prédécédée à MARSEILLE le 14/4/1987 L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par le notaire soussigné le 10 mai 2011 Monsieur HERRERA Emmanuel a déclaré opter pour l'exécution de ladite disposition à cause de mort, pour un/quot en toute propriété et trois/quot en usufruit des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession. L'attestation de propriété après le décès de Madame Jeanne PENA épouse de Monsieur Emmanuel HERRERA a été établie suivant acte reçu par Maître BOUTIER notaire à LES PENNES MIRABEAU le 25/7/2011 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le 30/8/2011, numéro 6587.
--	--	--	--	--	--	--

POUR COPIE CONFORME
Service de la légalité et de l'environnement
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E 13015 Marseille

CADASTRE				IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
N° D'ordre	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration cadastrale	
2	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 822 : Un appartement F3 n° 231 situé au 3° étage – droite escalier b du bâtiment E et la propriété indivise des 120 millièmes des parties communes générales. Lot 810 : Une Cave 11 située dans le bâtiment E et les 25 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : SCI ATEF IMMO -PAR MME HADJI FATTOUM 38 AV DE LA VISTE 13015 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : La Société Civile Immobilière ATEF IMMO au capital de 300€ ayant son siège social à MARSEILLE (13014) 120 Boulevard Danielle Casanova identifiée sous le numéro SIREN 500 687 405 au RCS de MARSEILLE. Ayant pour gérant Madame HADJI Fattoum née le 21/02/1965 à EL JELEL (TUNISIE) de nationalité française et domicilié au 38 Avenue de la Viste 13015 MARSEILLE. Ayant pour associés : - HADJI Sabrina née le 15/01/1992 à Marseille (13) de nationalité française et domicilié au 38 Avenue de la Viste 13015 MARSEILLE. - HADJI Sami né le 11/03/1986 à Marseille (13) de nationalité française et domicilié au 38 Avenue de la Viste 13015 MARSEILLE. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à la SCI ATEF pour les avoir acquis par acte du 26/2/2008, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 25/4/2008 sous le volume 2008P n°02741. de : - Madame HADJI Fattoum Une attestation rectificative (valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 26/4/2008 2008P n°02741) a été déposée suivant acte reçu de Maître Maube le 20/5/2008 et publié le 2/6/2008 volume 2008P n°3518 en vue de réparer les irrégularités signalées à savoir : l'omission au paragraphe référence de publication du règlement de copropriété et des éventuels modificatifs la référence du modificatif à l'EDD du 13/1/2006 publié le 23/1/2006 volume 2006P numéro 449. Origine de propriété antérieure : Les biens appartenaient à Madame HADJI Fattoum par suite de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Me Ducord, lors notaire à Marseille le 20/1/2003 publié au 1er bureau des Hypothèques de Marseille le 11/3/2003 volume 03P numéro 1689. De : -Monsieur LECLAND né le 6/2/1944 et son épouse Madame NERVO née le 15/11/1950	Emprise Totale POUR COPIE CONFORME 20250707 PREFECTURE DES B-D-R Direction de la citoyenneté de la légalité et de l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE		Situation	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°		Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
3	Parc KALLISTE-903 C	112	Lot 828 : Un appartement F5 n° 29 situé au 1er étage – droite escalier a du bâtiment E et la propriété indivise des 1 620 millièmes des parties communes générales. Lot 800 : Une Cave 1 située dans le bâtiment E et les 25 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Indivision TAHMI : Monsieur TAHMI Amokrane et Madame TAHMI née MESSAOUDI Dahbia - BAT E21 PARC KALLISTE 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : Monsieur Amokrane TAHMI et Madame Dahbia MESSAOUDI son épouse demeurant ensemble Parc Kalliste E21 - 13015 MARSEILLE. Nés, savoir : -Monsieur à TINKICHT (ALGERIE) le 21/7/1931, -Madame HENDOU (ALGERIE) le 4/4/1955. Mariés à AZAZGA (ALGERIE) le 7/6/1981 avec Monsieur et divorcé par jugement du Tribunal d'AZAZGA (ALGERIE) rendu le 27/3/1984 Puis remarié ensemble au Consulat d'Algérie à Marseille (BOUCHES DU RHONE) le 5/1/1989. Madame de nationalité française par décret de réintégration du 23 décembre 2002. Monsieur de nationalité algérienne, titulaire l d'une carte de séjour délivrée par la Préfecture des Bouches du Rhone le 17/11/1985 sous le n°0001228249 Etant ici précisé que Monsieur TAHMI Amokrane est décédé le 6/7/2008 à Marseille (13004) la succession n'a pas été régularisée, une ordonnance n°RG 24/02818 en date du 03/01/2025 a nommé la DRFP de PACA curateur de la succession de Monsieur TAHMI Amokrane. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur Amokrane TAHMI et Madame Dabia MESSAOUDI son épouse et dépendent de la communauté de biens existant entre eux par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite 22/11/1984 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 23/12/1994 sous le volume 94P n°13547. De : -Monsieur George FARRANDO et Madame Nathalie AROSTEGUI demeurant ensemble à Fuveau (13710) quartier Belle de Nuit, Villa des Roses, Nés tous deux à Marseille, à savoir Monsieur le 28/1/1966 et Madame le 6/8/1968, Mariés sans contrat de mariage préalable à leur union célébré à la mairie de MARSEILLE (13015) le 22/11/1988.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
4	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 830 : Un appartement F5 n° 31 situé au 2ème étage – droite escalier a du bâtiment E et la propriété indivise des 1 620 millièmes des parties communes générales. Lot 804 : Une Cave 5 située dans le bâtiment E et les 25 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : La communauté de biens Monsieur DE ROSA Robert et Madame Anne-Marie MOLL 11 CHEMIN DE LA BIGOTTE BAT E 21 PARC KALLISTE 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : La communauté de biens existant entre Monsieur DE ROSA Robert, Jean Michel et Madame Anne-Marie MOLL, demeurant ensemble Chemin de Bigotte Parc Kalliste Bat E21 - 13015 MARSEILLE. Nés, savoir : -Monsieur à MARSEILLE (13) le 07/09/1950. -Madame à MARSEILLE (13) le 17/08/1958 Marié à la Mairie de Marseille le 22/10/1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Tous deux de nationalité française. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur DE ROSA Robert époux de Madame Anne-Marie MOLL par suite de l'acquisition qu'il en a faite 27/02/2018 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 19/03/2018 sous le volume 2018P n°2015 De : -La Société dénommée MARSEILLE HABITAT, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 474759,00 €, dont le siège est à MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT (13001), ESPACE COLBERT, identifiée au SIREN sous le numéro 061800140 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE CEDEX 06.

POUR COPIE CONFORME
DES PROPRIETAIRES
PREFECTURE DES B.U-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Page 9 de 44

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
5	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 833 : Un appartement F3 n° 34 situé au 3ème étage gauche - escalier a du bâtiment E et la propriété indivise des 1 120 millièmes des parties communes générales. Lot 801 : Une Cave 2 située dans le bâtiment E et les 25 millièmes des parties communes générales.	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration Ces biens appartiennent à : Monsieur Hocine OUARI demeurant à MARSEILLE - 384 AV DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE. Né à MARSEILLE (13000) le 11/5/1980. Célibataire De nationalité française Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur Hocine OUARI par suite de l'acquisition qu'il en a faite le 4/10/2016 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 3/1/2016 sous le volume 2016P n° 7094. De : -Monsieur Ignace BONVENTRE, époux de Madame Christelle MEAUX demeurant à MARSEILLE (13015)28 Chemin de la Petite Malette. Né à TUNIS (TUNISIE) le 13/2/1955. Mariés à la MAIRIE de MARSEILLE le 21/7/2001 sous le régime de la communauté d'acquêts adéfaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. Origine de propriété antérieure : Les biens appartenaient en propre à Monsieur Ignace BONVENTRE avant son mariage par suite de l'acquisition qu'il en a fait de : -Monsieur Edouard Elie Francois BINZONI et Madame Jeanne Simone PRIGNON demeurant ensemble à SAUSSET LES PINS Nés à savoir : Monsieur à MARSEILLE le 3/10/1923 et Madame à ASCAIN le 23/1/1926. Aux termes d'un acte reçu par Me DOMENECH, notaire à Marseille le 5/5/1997 publié au 1er bureau des Hypothèques de Marseille le 13/6/1997 volume 1997P numéro 3652.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
2025.07.07 14:06:40
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise	
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
6	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 836 : Un local à usage de dépôt n°39 situé au 1er sous sol devant du bâtiment E et la propriété indivise des 170 millièmes des parties communes générales. Lot 841 : Un local à usage de dépôt n° 41 situé au 1er sous-sol devant du bâtiment E et la propriété indivise des 240 millièmes des parties communes générales. Lot 845 : Un local à usage commercial avec arrière boutique n°38 situé au 2° sous-sol du bâtiment E et la propriété indivise des 1510 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : LAROUÏ Touatia - BOULANGERIE FOURNIL CAROLE- 3 CHE DE LA BIGOTTE - 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : Madame Della Yamina LAROUÏ, mandataire de justice, selon l'attestation d'hérédité dressé le 27/01/2025 par Me Jean-Jacques ROUVIER notaire à MARSEILLE (13008). Née à SALON DE PROVENCE (13300) le 09/05/1984, demeurant à MARSEILLE 1er arrondissement (13001) 90, Rue Jean de Bernardy. Origine de propriété : Ces biens appartenaient à Madame LAROUÏ Touatia pour les avoir acquis par acte du 22/2/2017 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 21/3/2017 sous le volume 2017P n°1980. de : -Madame Michèle Marcelle Francoise LACAZE épouse de Monsieur Jean-Pierre NOREN demeurant à MARSEILLE (13016) 2 Bd Raymond Fillat l'Estaque. Née à Marseille le 27/10/1948 mariés à la mairie de MONTPON-MENESTROL (24700) le 9/1/1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. De nationalité française Origine de propriété antérieure : Lesdits biens et droits immobiliers sont entrés dans le patrimoine de Madame Michèle Marcelle Francoise LACAZE épouse de Monsieur Jean-Pierre NOREN pour lui avoir été attribués suivant acte reçu par Me OLLIVIER, notaire aux PENNES MIRABEAU le 31/1/2017. En sa qualité de seule associée de la société dénommée "oulangerie Pâtisserie Kalliste" au capital de 20 francs ayant son siège social à MARSEILLE (13014) Cité commerciale Notre Dame parc Kalliste d'une durée de 50 ans devant expirée le 25/5/2016 immatriculée au RCS de Marseille le 22/7/1966 sous le numéro 066 803 719 numéro de gestion 66B371 constituée suivant acte sous seing privé en date à Marseille du 20/5/1966 enregistré à Marseille le 23/5/1966 volume 780 numéro 117 bordereau 958. Et ce en échange des parts sociales détenues par lui dans ladit société. Audit acte lesdits biens ont été évalués à la somme de 46 250€. Une copie authentique dudit acte est en cours de publication au service de la publication foncière de MARSEILLE 1er	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME

2025/01/27 14:00:00

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la Mairie

POUR COPIE CONFORME
2025.07.07 À 16h00
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

[illegible]

**Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement**

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	Emprise
	Quartier-Préfixe-section	n°	Superficie				Emprise Totale
7	Parc KALLISTE-903-C	112	52a et 07ca	Lot 842 : Un local à usage de dépôt n° 42 situé au 1er sous-sol devant du bâtiment E et la propriété indivise des 580 millièmes des parties communes générales. Lot 846 : Un local commercial n° 45 situé au 2ème sous-sol devant du bâtiment E et la propriété indivise des 1510 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Indivision MENDY Dominique-VERT 13001 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : Monsieur MENDY Dominique a acquis la pleine propriété indivise à concurrence de 50%. Monsieur MASSA Jean-Philippe et Madame Mamy PREIRA, son épouse ont acquis la pleine propriété indivise à concurrence de 50% pour le compte de leur communauté. Monsieur MENDY Dominique demeurant à MARSEILLE (13001) 27 rue du Tapis Vert, né à ZINGINCHOR (SENEGAL) le 28/8/1979. Célibataire, de nationalité sénégalaise. Monsieur MASSA Jean-Philippe et Madame Mamy PREIRA, son épouse demeurant ensemble à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240) BAT K appartement 92 HLM GAVOTTE PEYRETS. Monsieur est né à MARSEILLE (13000) le 29/12/1989. Madame est née à PIKINE (SENEGAL) le 2/10/1980. Mariés à la mairie de GUEDEAWAYE (SENEGAL) le 20/11/2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Monsieur est de nationalité française et Madame de nationalité sénégalaise.	

POUR COPIE CONFORME

POUR COPIE CONFORME
2025.07.10 10:07:21 N° 13015-2025-07-10
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

MASSA Jean-Philippe et Mammy PREIRA épouse MASSA BAT K APT 92 HLM GAVOTTE PEYRETS 13240 SEPTEMES LES VALLONS	Origine de propriété : Ces biens appartiennent à l'indivision MENDY/ communauté MASSA-PREIRA pour les avoir acquis par acte du 3/10/2018 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 29/10/2018 sous le volume 2018P n°07503. De : La succession CASANOVA composée de: Madame Marie Jeanne CASANOVA demeurant à JUVISY-SUR-ORGE (91260) 4 Bis rue Chailion. Née à ALGER(ALGERIE)le 12/6/1939. Divorcée de Monsieur Henri BRINGUEZ suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de EVRY le 17/10/1978 et non remariée. De nationalité française. Placée sous mesure de curatelle renforcée en vertu d'un jugement rendu le 11/9/2014 par le juge des tutelles de JUVISY SUR ORGE et ayant pour curateur Madame Lydia BARZIC demeurant BP 50087- 91123 PALAISEAU Cedex. Madame Martine Angèle Jacqueline CASANOVA demeurant à MONTAUBAN(82000) 227 Bd Alsace Lorraine. Née à ALGER (ALGERIE) le 13/8/1941. Divorcée de Monsieur Francis-pierre BARRUEZO suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MONTAUBAN (82000) le 5 juillet 1972 et non remariée. De nationalité française.
	Origine de propriété antérieure: Lesdits biens ont été recueillis dans la succession de leur mère à savoir Madame Solange Marie Thérèse FRESNARD, demeurant à NICE (06000) EHPAD Résidence la Baie des Anges, 2 Avenue des Fleurs. Née à VIVAIN (72170) le 7/5/1913, veuve de Monsieur Paul Augustin CASANOVA et non remariée. Non liée par un PACS , est décédée à NICE (06000) le 6/3/2014. De nationalité française. Dont il était héritier ainsi constaté par un acte de notoriété dressé par Maître Fabrice Goubard notaire à MARSEILLE le 9/3/2015. L'attestation de propriété prescrite par la loi a été dressé par Maître Fabrice Goubard notaire à Marseille le 1/9/2015. Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1er le 22/9/2015 volume 2015P numéro 5482.

POUR COPIE CONFORME

2025 0007-470-0000-0000

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Emprise
	Quartier-Préfixe-section	n°	Superficie				
8	Parc KALLISTE-903C	112	52a et 07ca	Lot 844 : Un local à usage de dépôt n° 44 situé au 1er sous-sol devant du bâtiment E extérieur et la propriété indivise des 560 millièmes des parties communes générales. Lot 848 : Un local commercial n° 47 situé au 2ème sous-sol devant du bâtiment E extérieur et la propriété indivise des 1510 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : SCI Benjamin PARC KALLISTE CHE DES BOURRELY 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : La société SCI BENJAMIN société civile immobilière au capital de 1 000€ ayant son siège social à MARSEILLE (13015) Chemin des Bourrely - Parc Kalliste identifiée sous le numéro SIREN 813164985 au RCS de MARSEILLE. Ayant pour gérant Monsieur LASCAR Alain né le 25/10/1952 à Mascara (ALGERIE) de nationalité française et domicilié au 3 Chemin de la Bigotte 13015 MARSEILLE. Ayant pour associé LASCAR Benjamin Elie né le 29/10/1985 à Suresnes (92) de nationalité française et domicilié Résidence Kailva 104 Route Port Despointe 98800 NOUMEA. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à La société SCI BENJAMIN pour les avoir acquis par acte du 10/9/2015 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 1/10/2015 sous le volume 2015P n°57000. De : -La société dénommée Société Civile Immobilière ELODIE au capital de 1 000€ ayant son siège social à MARSEILLE (13008) 320 avenue du Prado identifiée Chemin des Bourrely - Parc Kalliste identifiée sous le numéro SIREN 442312195 et immatriculée au RCS de MARSEILLE. Origine de propriété antérieure : Lesdits biens ont été acquis par la Société Civile Immobilière ELODIE de : -La société dénommée SCI DU PARC société civile immobilière au capital de 1 524,49€ ayant son siège à MARSEILLE (13015)3 Chemin de la Bigotte identifiée sous le numéro SIREN 423602911 et immatriculée au RCS de MARSEILLE suivant acte reçu par Me Gérard CUCCIA notaire à Marseille le 21/9/2002 Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1er le 20/11/2002 volume 2002P numéro 7670.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B-U-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
9	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 847 : Un local commercial n° 46 situé au 2ème sous-sol devant du bâtiment E et la propriété indivise des 1510 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Kamel CHOULAK - 705 AV GEORGES VACHER 13790 ROUSSET	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration Ces biens appartiennent à : Monsieur Kamel CHOULAK né le 24/10/1986 à Marseille, demeurant 705 AV GEORGES VACHER 13790 ROUSSET. Marié à Septèmes -Les-Vallons (13) le 9/11/2019 avec Kaina-Fatma SAHRAOUI née le 10/11/1993 à Marseille 13003. De nationalité française. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur Kamel CHOULAK pour les avoir acquis par acte du 18/6/2014 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 1/7/2014 sous le volume 2014P n°03882 De : -La société SCI SEVEN société civile immobilière au capital de 1 000€ ayant son siège social à LIVRON SUR DROME (DROME) Lieudit Flancey Nord identifiée sous le numéro SIREN 522600774 RCS ROMANS. Origine de propriété antérieure : Les biens appartenant à la SCI SEVEN par suite de l'acquisition faite de : la société dénommée SCI MAJOREL, Société civile immobilière au capital de 23 000€ dont le siège est à Marseille (13013) 158 Le Mont Riant, 1 avenue des Poilus et identifiée au SIREN sous le numéro 443 228 291 et immatriculée au RCS de Marseille. Suivant acte reçu par Maître Johanna BENHAÏM, notaire à MARSEILLE le 29/7/2010. Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de Marseille 1er le 8/9/2010 volume 2010P numéro 5779
						Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B.U.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
10	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 851 : Un local commercial n° 49 situé au rez de chaussée du bâtiment E extérieur et la propriété indivise des 960 millièmes des parties communes générales	Propriétaire : LES TERRES DU SUD - BAT E CHE DES BOURELLY 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : La société dénommée LES TERRES DU SUD, société civile au capital de 1 000€ dont le siège est à MARSEILLE - 13015 Chemin des Bourrelly bat E identifiée au SIREN sous le numéro 522273176 et immatriculée au RCS de MARSEILLE. Ayant pour gérant Monsieur AJLANI Ammar né le 4/12/1945 à Feriana (TUNISIE) de nationalité française et domicilié Résidence Parc Kalliste bat F23 - 3 Chemin de la Bigotte 13015 MARSEILLE. Ayant pour associé : -AJLANI Mennana née le 28/01/1954 à Feriana (TUNISIE) de nationalité française et domiciliée Résidence Parc Kalliste bat F23 - 3 Chemin de la Bigotte 13015 MARSEILLE. -AJLANI Ikram née le 01/10/1985 à MARSEILLE (13) de nationalité française et domiciliée Résidence Parc Kalliste bat F23 - 3 Chemin de la Bigotte 13015 MARSEILLE. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à LES TERRES DU SUD pour les avoir acquis par acte du 1/6/2010 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 30/7/2010 sous le volume 2010P n°4968. De : -La société dénommée SOCIETE SANDRIANNE, SARL au capital de 3 048,98€ dont le siège est à MARSEILLE (13015) Parc Kalliste 21 chemin des Bourrelly identifié au SIREN sous le numéro 069805414 et immatriculée au RCS MARSEILLE. Origine de propriété antérieure : Les biens appartenaient à la SOCIETE SANDRIANNE par suite de l'acquisition faite de : La Société Anonyme Immobilière du Parc Kalliste, SA au capital actuel de 3 600 000 francs ayant son siège social à Marseille 1er, 50 rue Vacon, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B - 062 800 081. Suivant acte reçu par Maître VIAL, notaire à MARSEILLE le 14/11/1979. Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de Marseille 1er le 7/11/1980 volume 2900 numéro 9.

POUR COPIE CONFORME
2025.07.27 15:29:45
PREFECTURE DES B.O.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
11	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 852 : Un local commercial n° 51 situé au rez du chaussée du bâtiment E et la propriété indivise des 960 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Aïcha BOUREGAA - épouse REDJALA - Résidence Le Ribas Bat A - 767 Av Ste Victoire - 13120 GARDANNE	Ces biens appartiennent à : Madame Aïcha BOUREGAA née à SIDI ALI BENYOUN (ALGERIE) le 8/10/1957 , demeurant Résidence Le Ribas Bat A -767 Av Ste Victoire - 13120 GARDANNE. Divorcée en premières noces de Monsieur REDJALA Benyoub suivant jugement de divorce rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 28/3/1995. R De nationalité française. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Madame Aïcha BOUREGAA pour les avoir acquis par acte du 26/7/2002 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 28/8/2002 sous le volume 2002P n°5700. De : -Pour l'usufruit : Madame Jeanne Joséphine MAZARDO demeurant à CABRIES (13480) 15 Bd des Cigales, née à MARSEILLE (13000) le 1/5/1920, Veuve et non remariée de Monsieur Louis René Mathieu PORCU. De nationalité française. Non soumis à un PACS ainsi déclaré et tel qu'il résulte d'une attestation du Tribunal d'Instance de son lieu de naissance en date du 1er mai 2002 Madame MAZARDO intervenant en sa qualité de donateur pour renoncer à toutes les charges et conditions qui ont pu être imposées à Madame Claire PORCU épouse BOUC, ci après nommée donataire dans l'acte de donation. -Pour la nue-propriété : Madame Claire Hénriette Lucienne PORCU épouse de Monsieur René Lucien André BOUC demeurant à CABRIES (13480) Hameau de la Meunière, née à MARSEILLE (13000) le 3/3/1944. Origine de propriété antérieure : Du chef de Madame veuve PORCU : Le bien appartenait à la communauté de biens ayant existé entre les époux PORCU/MAZZARDO SCI SEVEN par suite de l'acquisition faite de : La Société Anonyme Immobilière du Parc Kalliste, SA au capital actuel de 3 600 000 francs ayant son siège social à Marseille 1er, 50 rue Vacon, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B - 062 800 081. Suivant acte reçu par Me Vial notaire à MARSEILLE le 25 février 1980. Une copie authentique dudit acte a été publiée au 1er bureau des Hypothèques de MARSEILLE le 1/4/1980 volume 2988 n°1.

POUR COPIE CONFORME

2025.07.07 14:00:00

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'aménagement

	Du chef de Madame BOUC : Ledit bien appartient en propre et en nue propriété à Madame PORCU épouse BOUC au moyen de la donation suivant acte reçu par Me DEBERNARDINI notaire à MARSEILLE le 5/4/1982 consentie par : Monsieur Louis René Mathieu PORCU et Madame Jeanne Joséphine son épouse demeurant ensemble à CABRIES (13480) le Grand Verger. Monsieur PORCU né à MARSEILLE le 8/5/1916. Mariés tous deux sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MARSEILLE le 6/12/1941. Cette donation a eu lieu moyennant : -une réserve d'usufruit au profit des donateurs leur vie durant jusqu'au décès du dernier mourant. -une réserve du droit de retour au où la donataire décéderait avant eux sans enfants ni descendants. Une copie authentique dudit acte a été publiée au 1er Bureau des Hypothèques de MARSEILLE le 4/6/1982 volume 3721 n°8.
--	---

POUR COPIE CONFORME
DIRECTION DE LA LEGALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
12	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 854 : Un local gardien n° 55 situé au rez du chaussée gauche du bâtiment E et la propriété indivise des 98 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : pas évalué dans les bases	Ces biens appartiennent à : La société dénommée syndicat des copropriétaires du Parc Kalliste Batiment E dont le siège social est à Marseille (13015) - parc Kalliste non immatriculée au RCS représentée par l'administrateur provisoire Ajjink 23-29 rue Haxo -13001 Marseille suite à l'ordonnance du 2/2/2023 - N°RG 23/00232 du tribunal judiciaire de Marseille en vertu de l'article 47 décret 17/3/1987 et qui désigne Ajjink en la personne de Me AVAZERI en qualité d'administrateur provisoire
						Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
13	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 2018 : Un garage n°19 et les 44 millèmes des parties communes générales.	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux Propriétaire : Indivision FUENTES/ZIA NI : M. FUENTES Paul et Mme ZIANI Imane - Parc Kalliste batiment F24 - 13015 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : Monsieur FUENTES Paul, plaquiste, né le 31/04/1964 à MARSEILLE (Bouches du Rhone) et Mme Imane ZIANI, sans profession, née le 14/04/1970 à MARSEILLE (Bouches du Rhone) demeurant ensemble à MARSEILLE (13015) Parc Kalliste Bat F26, 3 Chemin de La Bigotte. Origine de propriété : Acquisition faite au nom et pour le compte de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable de mariage célébré en la Mairie de MARSEILLE (Bouches du Rhone) le 07/10/2000 De : M. CATUOGNO DI FIDELE François- CATUOGNO DI FIDELE Marie Lyne Jeanne née MAURO, demeurant ensemble à MARSEILLE 13015 - Parc Kalliste bâtiment F24, de nationalité française. Né à Oran (ALGERIE) le 2/11/1960 . Epoux de Marie Lyne Jeanne MAURO avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Marseille le 9/6/1984. pour les avoir acquis par acte du 20/2/1991, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 5/3/1991 sous le volume 91P n°1349	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
25-10-2025 10h02 - 13015 Parc Kalliste
PREFECTURE DES B.O.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
14	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 2014 : Un garage n°15 et les 44 millèmes des parties communes générales.	Propriétaire : Indivision YACINE Rachid Indivision YACINE Samira née OUCHENE BAT C3 131 HLM BOURRELY 3 HLM PERRIN 13015 MARSEILLE	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
					Ces biens appartiennent à : Monsieur YACINE Rachid et Madame YACINE Samira née OUCHENE son épouse demeurant ensemble à MARSEILLE 13015 -131 Chemin des Bourrely- HLM PERRIN BAT C3-13015 MARSEILLE. Monsieur est né à ALGER (ALGERIE) le 21/4/1968. Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 1/1/1979, Mariés à la Mairie de Saint-Etienne (42000) le 25/2/2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française. Le lot 2014 a été acquis en pleine propriété pour le compte de leur communauté. Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Communauté YACINE Rachid - YACINE Samira née OUCHENE pour les avoir acquis par acte du 12/5/2017, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 23/5/2017 sous le volume 2017P n°03571.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME!
PREFECTURE DES B.D.R.
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Pour les avoir acquis des CONSORTS SPERLINGA identifiés comme suit :

Madame Concetta ZAPPIA demeurant à MARSEILLE (13015) Parc Kalliste bat F23, né à CALTANISSETTA (ITALIE) le 5/3/1930. Veuve de Monsieur Vincenzo SPERLINGA et non remariée. Majeure protégée sous le régime de la tutelle en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de MARSEILLE le 27/2/2017. Non liée par un PACS de nationalité italienne.

Madame Grazia Liboria SPERLINGA, épouse de Monsieur Giuseppe RAGUSA demeurant à MABLY (42300) rue Nationale 152, route de Paris.

Née à CALTANISSETTA (ITALIE) le 15/12/1947. Mariée à la mairie de CALTANISSETTA (ITALIE) le 22/9 1962 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.

Madame Rosa SPERLINGA, demeurant à SAUSSET-LES-PINS (13960) Résidence l'Escandiado 29 Route de l'Etang de Berre . Née à CALTANISSETTA (ITALIE) le 14/1/1950. Divorcée de Monsieur Serge Ange AZZOLINI suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (38000) le 22/1/1985 et non remariée. De nationalité française.

Madame Liboria SPERLINGA, épouse de Monsieur Bernard Serge SIMIAND, demeurant à PONTCHARRA (38530) 31, impasse des Thuyas, avenue du Vallon Dol, bâtiment 28. Née à CALTANISSETTA (ITALIE) le 22/10/1952. Mariée à la Mairie de VILLARD-BONNOT(38190) le 15/7/1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.

Monsieur Calogero SPERLINGA, demeurant à MARSEILLE (13016) 8 rue Emile ROUVIER. Né à CALTANISSETTA (ITALIE) le 8/1/1955. Divorcé de Madame Yolande Monique Colette GUERET suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de STARSBOURG (67000) le 12/6/2003 et non remarié. De nationalité française.

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

-Madame Silvana SPERLINGA, épouse de Monsieur Jean-Pierre Marcel PINELLI demeurant à MARSEILLE (13016) 101 rue Anne Gacon. Née à CALTANISSETTA (ITALIE) le 10/2/1958. Marié à la mairie d'ALLEVARD (38580) le 4/10/1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.

-Madame Patricia SPERLINGA demeurant à SAINT-ALBAN-LEYSSE (73230) 131 Chemin du Fretley, née à CALTANISSETTA (ITALIE) le 5/7/1962. Divorcée de Monsieur Gilles KEDZIA suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (38000) le 28/1/2013 et non remariée. De nationalité française.

-Monsieur Antoine SPERLINGA demeurant à LA RAVOIRE (73490) 3 rue du Pré Hibou Immeuble les Vanneaux. Né à CHAMBERY (73000) le 20/7/1966. Divorcé de Madame Marie-Laure Marcelle FAGET suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CHAMBERY (73000) le 24/5/2002 et non remarié. De nationalité française.

Origine de propriété antérieure :

Ce lot appartenait aux consorts SPERLINGA par suite des faits et actes relatés ci-après relatés:

1-Originairement le bien appartenait pour moitié chacun à Monsieur Vincenzo SPERLINGA et Madame Concetta ZAPPIA son épouse par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite conjointement et indivisément dans le mêmes proportions

De :

-Monsieur Claude Jean DEVEDJIAN domicilié à MARSEILLE (13015) Chemin des Bourrelys -Parc Kalliste bat F23-Célibataire. Né à MARSEILLE le 18/9/1963.
Suivant acte reçu par Maître BOUTIER Francois notaire à LES PENNES MIRABEAU (13170) le 20/2/1998.

2-Décès de Monsieur Vincenzo SPERLINGA

Monsieur Vincenzo SPERLINGA, né à CALTANISSETTA (ITALIE) le 5/3/1930. De nationalité italienne. Epoux de Madame Concetta ZAPPIA avec laquelle il était marié sous le régime de la séparations de biens pure et simple selon la législation italienne en vigueur lors de leur union célébrée à la mairie de CALTANISSETTA (ITALIE) le15/3/1947.
Monsieur est décédé à MARSEILLE (13015) Chemin des Bourrelys le 21/4/2011 en l'état d'une donation entre époux reçu par Me Stanislas DUFRESNE, notaire à ALLEVARD (ISERE) le 16/11/1984 enregistré après décès aux termes de laquelle il a fait donation au profit de son époux qui a accepté des quotités permises entre époux au jour de son décès sur les biens composant sa succession sans exception ni réserve.

Laisant pour recueillir sa succession sa conjoint qui a déclaré opter pour l'usufruit de l'universalité des biens et des droits mobiliers et immobiliers.
Laisant pour habiles à se dire et porter héritiers ensemble pourle tout ou chacun divisément pour un septième, ses 7 enfants

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'administration

POUR COPIE CONFORME
DANS LE DÉPARTEMENT
PREFECTURE DES B-O-R
**Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement**

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
15	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 2020 : Un garage n°21 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Succession BONET- Monsieur BONET Albert Louis : Usufruitier - BAT F 23 PARC KALLISTE 13015 MARSEILLE - Madame Bernadette Yvette DIBENEDETT O : nue- propriétaire - LOTISSEMEN T LAVISON 49 CHE DES BOURRELY 13015 MARSEILLE	Emprise Totale
					Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
					Ces biens appartiennent à : Suite à la succession de Madame Yvette BONET née PEREZ selon l'attestation immobilière après décès réalisée le 22/6/2021 par Me OLLIVIER Francois, notaire à LES PENNES MIRABEAU. Suite au décès de Madame Yvette Raymonde PEREZ, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Albert Louis BONET, demeurant à MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT (13015) 23 chemin de la Bigotte - Parc Kalliste Bât F23. Née à ALGER (ALGERIE), le 2 septembre 1934. Mariée à ALGER (ALGERIE) le 11 octobre 1954 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Décédée à MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT (13015), le 21 janvier 2021.. La dévolution successorale s'établit comme suit : -pour l'usufruit de la totalité des biens de la succession : Monsieur Albert Louis BONET, retraité, demeurant à MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT (13015) 23 chemin de la Bigotte - Parc Kalliste Bât F23. Né à ALGER (ALGERIE) le 30 décembre 1920. Veuf de Madame Yvette Raymonde PEREZ et non remarié. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Commun en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus. Bénéficiaire légal, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.	

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

						pour la totalité de la nue-propriété : Madame Bernadette Yvette BONET, retraitée, épouse de Monsieur Jean-Marc DIBENEDETTO, demeurant à MARSEILLE 15^{EME} ARRONDISSEMENT (13015) Lotissement Lavison 49 chemin des Bourrely. Née à ALGER (ALGERIE) le 9 juillet 1956. Marlée à la mairie de MARSEILLE (13000) le 21 avril 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Son enfant est né de son union avec son conjoint survivant. Habile à se dire et porter héritière pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant. Origine de propriété : Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés dépendaient de la communauté ayant existée entre Monsieur Albert BONET et Madame Arlette BONET née PEREZ ci-dessus tous deux plus amplement nommés domiciliés et qualifiés pour en avoir fait l'acquisition au cours et pour le compte de la communauté de De : La Société Anonyme Immobilière du Parc Kalliste, SA au capital actuel de 3 600 000 francs ayant son siège social à Marseille 1^{er}, 50 rue Vacon, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B - 062 800 081 Suivant acte reçu par Maître Yvonne VIAL, notaire à MARSEILLE le 29 novembre 1978, publié au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1 le 22 décembre 1978 volume 2575 numéro 17.
--	--	--	--	--	--	--

POUR COPIE CONFORME
Service de la légalité et de l'environnement
PREFECTURE DES B.-O.-R.
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
16	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 2024 : Un garage n°25 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : Indivision CANU - Mme CANU Maryline 2 bd Henri Fabre - 13015 MARSEILLE M. Valentin CANU 122 Rue Rabelais - 13016 MARSEILLE M. Maxime CANU 1528 Chemin des Jonquières - 84210 PERNES LES FONTAINES	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration Emprise Totale

2025-07-07 15:00:00
POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE		Situation	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
17	Parc KALLISTE-903- C	112	52a et 07ca	Lot 2027: Un garage n°28 et les 44 millièmes des parties communes générales. Propriétaire : Usufruitier: KHLLOUFI née GLARAS Meriem PARC KALLISTE BT F24 38 CHE DE LA BIGOTTE 13015 MARSEILLE	Ces biens appartiennent à : Suite à la succession de Monsieur Amar KHLLOUFI et à l'attestation immobilière après décès établie le 12/5/2022 par Maître Arnaud DECORPS, notaire à MARSEILLE. Suite au décès de Monsieur Amar KHLLOUFI, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE (13015), 38, chemin de la Bigotte ParcKalliste bât F 24, né à KEBDANA (MAROC), le 30/11/1939. Epoux de Madame Meriem GLARAS), Marié sous le régime de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en ALGERIE, à la mairie de ORAN, en décembre 1962. Par suite de son décès, le DEFUNT laisse pour lui succéder :	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
DIRECTION DEPARTEMENTALE
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Nus propriétaires	Conjoint survivant
Mohamed KHOLOUFI pour UN SIXIEME (1/6) HLM La Solidarité Bat Appt 344 38 Chemin de la Bigotte 13015 MARSEILLE Fatima KHOLOUFI pour UN SIXIEME (1/6) 258, boulevard Romain Rolland, La Pauline 13009 MARSEILLE	Madame Meriem GLARAS , retraitée, demeurant à MARSEILLE (13015), 38, chemin de la Bigotte Parc Kalliste bât F 24, Née à ORAN (ALGERIE), le 1er juin 1942. Veuve de Monsieur Amar KHOLOUFI, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat. De nationalité française. Héritiers : Monsieur Mohamed KHOLOUFI , adjoint technique, demeurant à MARSEILLE (13015), 38, chemin de la Bigotte. La Solidarité bât A7. Né à ORAN (31000), le 30 décembre 1983. Epoux de Madame Ouahiba MANKOUR née à Kebdana (Maroc) le 9/8/1983, déclarant être marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage et de désignation de la loi applicable préalablement à son union célébrée à NADOR (MAROC), le 13/8/2002, et comme ayant fixé leur premier domicile commun après le mariage en France. De nationalité française par décret de naturalisation du 30/6/1993. Son fils, Madame Fatima KHOLOUFI , aide soignante, demeurant à MARSEILLE (13009), 258, boulevard Romain Rolland, La Pauline. Née à ORAN (ALGERIE), le 8/2/1986. Divorcée de Monsieur Sidi Mohammed EMBARKI, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 14/5/2008, et non remariée. De nationalité française. Sa fille, Madame Jamila KHOLOUFI , aide soignante, demeurant à MARSEILLE (13008), 2, rue de Lorges, Les hauts de Louvain, bât A. Née à Oran (ALGERIE), le 26/3/1968. Divorcée de Monsieur Mohammed SAMADI, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 9/10/1992, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, de nationalité française. Sa fille, Madame Khadija KHOLOUFI , adjoint administratif, demeurant à MARSEILLE (13009), 245, boulevard Romain Rolland, La Pauline. Née à ORAN (ALGERIE), le 3/9/1971.

POUR COPIE CONFORME
DANS LE CADRE DE LA
PREFECTURE DES B.U.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Mme Jamila KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) Les Haut de Louvain Bat A2 Rue de Lorgues- 13008 MARSEILLE	Divorcée de Monsieur Farid BELAID, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 10/1/2008, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française. Sa fille. -Madame Fadila KHOLOFI, AESH, demeurant à MARSEILLE (13010), 253, boulevard Romain Rolland, La Sauvagère bât 41. Née à MARSEILLE (13005), le 12/6/1975. Divorcée de Monsieur Mohamed MEBARKI, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 9/2/2017, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française. Sa fille. -Monsieur Malick KHOLOFI, coiffeur, demeurant à MARSEILLE (13009), 201, Boulevard Michelet - La Cravache, bât 23. Né à MARSEILLE (13005), le 15/12/1983. Epoux de Madame Zouhaira ER-RAYSNEE à OUDJA (MAROC) le 10/5/1991, déclarant être marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage et de désignation de la loi applicable préalablement à son union célébrée à OUJDA (MAROC) le 20/3/2014, et comme ayant fixé leur premier domicile commun après le mariage en France. Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire. De nationalité française. Son fils.
Khadja KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) La Pauline Bat 15 entrée 2 - 296 Bd Romain Rolland- 13009 MARSEILLE Fadila KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) - La Sauvagère Bat 41 - 253 Bd Romain Rolland- 13010 MARSEILLE	Il est ici précisé que : Monsieur Nour-Eddine KHOLOFI, né à ORAN (ALGERIE), le 14/10/1969. Fils du DEFUNT, issu de son union avec son conjoint survivant, est prédécédé à SALON-DE-PROVENCE (13300), le 12/9/1997, sans descendants légitime, naturel ou adoptif, ni de descendants d'eux, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par la ville de Marseille le 19/9/1997. Madame Meriem GLARAS déclare vouloir opter dans le bénéfice de l'article 757 du Code civil, pour l'usufruit de la totalité des biens existants. Suite à la dévolution successorale le bien est transmis dans les proportions suivantes : Monsieur Mohamed KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété. Madame Fatima KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété. Madame Jamila KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété. Madame Khadja KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété. Madame Fadila KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété. Monsieur Malick KHOLOFI pour UN SIXIEME (1/6) en nue-propriété.

POUR COPIE CONFORME

2025-09-24 14:00:00

PREFECTURE DES B-O-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
18	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 2028 : Un garage n°29 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux Propriétaire : Indivision YACINE Rachid - Indivision YACINE Samira née OUCHENE BAT C3 131 HLM BOURRELY 3 HLM PERRIN 13015 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : Monsieur YACINE Rachid et Madame YACINE Samira née OUCHENE son épouse demeurant ensemble à MARSEILLE 13015 -131 Chemin des Bourrellys-HLM PERRIN BAT C3-13015 MARSEILLE. Monsieur est né à ALGER (ALGERIE) le 21/4/1969. Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 1/1/1979. Mariés à la Mairie de Saint-Etienne (42000) le 25/2/2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française Origine de propriété : Ces biens appartiennent à YACINE Rachid - YACINE Samira née OUCHENE pour les avoir acquis par acte du 23/10/2014, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 16/12/2014 sous le volume 2014P n°7038, des : CONSORTS AMENDOLA identifiés comme suit : -Monsieur Robert Germain AMENDOLA, époux de Madame Rose FRANCEZON demeurant à MARSEILLE (13014) 35 avenue des Arnavaux Villa Mariette, né à MARSEILLE (13000) le 29/6/1950. Marié à la mairie de CALTANISSETTA (ITALIE) le 21/12/1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. -Monsieur Gilbert Pascal AMENDOLA demeurant à MARSEILLE (13015) 18 rue Antoine Donaz, né à MARSEILLE (13000) le 17/5/1952. Divorcé de Madame Yamina BEKHTIAR et non remarié. De nationalité française. -Madame Simone Joséphine AMENDOLA épouse de Monsieur Jean Claude GOMEZ, demeurant à MARSEILLE (13016) 73 Chemin de Saint HenryRésidence le Rabelais bat P, née à MARSEILLE (13000) le 26/1/1954. Mariée à la mairie de MARSEILLE le 7/11/1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. -Madame Denise Germaine AMENDOLA épouse de Monsieur Alain CLEMENTE demeurant à MARSEILLE (13015) 11HLM Les Bourrellys 34 avenue du Vallon Dol. Née à MARSEILLE (13000) le 5/1/1960. Mariée à la mairie de MARSEILLE le 6/10/1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B-U-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Ses 4 enfants issus de son union avec Madame TOUSSAINT AMENDOLA son épouse
précédée

**Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'immigration**

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration
19	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 2029: Un garage n°30 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Propriétaire : M. BARTOLI YANNICK - RES LA GRANIERE J56 76 CHE DES BOURRELY 13015 MARSEILLE M. SAVI MAURICE Mas LE PETIT COGUE CHEMIN DES PRES 34590 MARSILLARGUES	Ces biens appartiennent à : Aux héritiers de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame DE ASARTA/BOUCHE, à savoir : Madame Martine Stéphanette Louise Anne DE ASARTA (3/18ème en nue propriété) Madame Christine Claude Martine ROSSO (3/32 ème en nue propriété) Monsieur Alain ESTORACH recueille la totalité de l'usufruit (3/32 ème en nue propriété), Madame Célia ESTORACH recueille la 1/2 nue-propriété Madame Aurélie ESTORACH la 1/2 nue propriété
					M. BARRILLON Stéphane Avenue Guillaume TOLLINCHI 20190 SANTA MARIA SCIHE	Origine I-Le 3/5/2017 SUCCESSION BARRILLON/ESTORACH Suite au décès de Madame Catherine BARRILLON, décédée à SANTA-MARIA-SICHE (20190), le 22 août 2016, en son vivant Agent des Services Hospitaliers, épouse de Monsieur Alain Thierry Joseph ESTORACH, demeurant à SANTA-MARIA-SICHE (20190) avenue Guillaume Tollinchi. Née à MARSEILLE (13000), le 21/6/1967. Mariée à la mairie de MARSEILLE (13005) le 7/9/1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité Française. Aux termes d'une attestation immobilière après décès établie par Maître Philippe PERRIER, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe PERRIER et Jean-Jérôme LUCCIONI, notaires associés », titulaire de l'Office Notarial de SANTA-MARIA-SICHE (Corse du Sud) le 3/5/2017 publié et enregistré au SPF de MARSEILLE 1 le 5/6/2018 Volume 2018P 03822. La dévolution successorale s'établit comme suit : Conjoint survivant : Monsieur Alain Thierry Joseph ESTORACH, Peintre, demeurant à SANTA-MARIASICHE (20190) avenue Guillaume Tollinchi. Né à AUBAGNE (13400) le 22/11/1967. Veuf de Madame Catherine BARRILLON. De nationalité Française. Bénéficiaire légal, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

POUR COPIE CONFORME
2025.07.07 15:16:00
PREFECTURE DES B-O-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'administration

Indivision ESTORACH CELIA Les Flots Bleus Agosta 20166 ALBITRECCIA	Héritiers : - Mademoiselle Célia Marie Laurence Catherine ESTORACH , auxiliaire de vie, demeurant à ALBITRECCIA (20166) Les Flots Bleus Agosta. Née à MARSEILLE (13008) le 8/9/1982. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Sa fille issue de son union avec Monsieur Alain ESTORACH. - Mademoiselle Aurélie Marie-Luce Stéphanie Magali ESTORACH , Agent Services Hospitaliers, demeurant à ALBITRECCIA (20166) Les Flots Bleus Agosta. Née à MARSEILLE (13008) le 8/9/1992. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Sa fille issue de son union avec Monsieur Alain ESTORACH. Son enfant est né de son union avec son conjoint survivant. Habiles à se dire et porter héritières ensemble pour le tout ou chacun pour moitié (1/2), sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.
Indivision ESTORACH AURELIA Les Flots Bleus Agosta 20166 ALBITRECCIA Mme Martine DE ASARTA Résidence La Granière Bâtiment J56 Chemin des Bourrelly 13015 MARSEILLE M. Alain ESTORACH Avenue Guillaume Tollinchi 20190 SANTA MARIA SICHE Mme Monique ROSSO née BARILLON Résidence La Granière Bâtiment 074 Chemin des Bourrelly 13015 MARSEILLE Mme Christine PALUMBO Résidence La Granière Bâtiment J56 Chemin des Bourrelly 13015 MARSEILLE	Origine II - Le 3/5/2001 - SUCCESSION DE ASARTA/ROSSO Suite au décès de Monsieur Guy Marcel Louis ROSSO, à MARSEILLE (13015) le 6/12/2000, né à MARSEILLE (13), le 8/12/1934, invalide, époux de Madame Monique Raymonde Marie Louise BARILLON, dactylographe, coiffeur, demeurant à MARSEILLE (13015), Résidence La Granière Bâtiment 074, chemin des Bourrelly. Mariés sous le régime légal ancien de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable au mariage célébré en la Mairie de BUIS LES BARONNIES (Drome) le 4/4/1959. De nationalité française. Aux termes d'un acte reçu par Maître Yvonne VIAL lors notaire à MARSEILLE (13006) le 20/11/1978, enregistré. Monsieur Guy Marcel Louis ROSSO a fait donation entre vifs à Madame Monique Raymonde Marie Louise BARILLON, son épouse qui a accepté l'universalité des biens meubles et immeubles qui composeront sa succession sans aucune exception. La dévolution successorale s'établit comme suit : Conjoint survivant : Madame Monique Raymonde Marie Louise BARILLON, dactylographe, demeurant à MARSEILLE (13015), Résidence La Granière Bâtiment 074, chemin des Bourrelly. Née à PUYMERAS (Vaucluse), le 26/7/1938. De nationalité française. Commune en biens et acquêts donataire et usufruitière légale du quart des biens dépendant de sa succession.

POUR COPIE CONFORME
2025.07.09 09:02 - 1470 - 01/01/2025
PREFECTURE DES B.U.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

<u>Héritier :</u> Madame Christine Claude Martine ROSSO, invalide, demeurant à MARSEILLE (13015), Résidence La Granière Bâtiment 074, chemin des Bourrelly. Née à MARSEILLE (13), le 10/11/1967. Veuve en premières noces et non remariée de Monsieur Alain Antoine PALUMBO. Origine III - Le 7/9/1998- SUCCESSION DE ASARTA / BOUCHE Suite au décès de Madame Blanche Marie BOUCHE, en son vivant retraitée, demeurant à MARSEILLE (13015), Résidence La Granière Bâtiment J56, chemin des Bourrelly. Epouse de Monsieur Maurice Charles DE ASARTA. Née à MARSEILLE, le 21 septembre 1912, décédée à MARSEILLE (13015) le 22/3/1998. De nationalité française Marié sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de MARSEILLE LE 3/4/1948. Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric BRANCHE lors notaire à MARSEILLE (13015) le 11/7/1991, enregistré. Madame Blanche Marie BOUCHE a fait donation entre vifs pour le cas où il lui survivrait à Monsieur Maurice Charles DE ASARTA, son époux qui a accepté l'universalité des biens meubles et immeubles qui composeront sa succession sans aucune exception	<u>Conjoint survivant :</u> Monsieur Maurice Charles DE ASARTA, retraité, demeurant à MARSEILLE (13015), Résidence La Granière Bâtiment J56, chemin des Bourrelly. Né à Epinal (Vosges) le 4/6/1918. De nationalité française. Monsieur a opté pour un quart de la pleine propriété et trois quart en usufruit. <u>Héritiers :</u> Madame Martine Stéphanette Louise Anne DE ASARTA, coiffeuse, demeurant à MARSEILLE (13015). Résidence La Granière Bâtiment J56, chemin des Bourrelly. Née à MARSEILLE, 19/7/1950. Divorcée en premières noces de Monsieur Marc Louis BARTOLI, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 16/11/1973, et non remariée. De nationalité française. Sa fille issue de son mariage avec Monsieur Maurice Charles DE ASARTA et sa seule héritière pour la moitié de la réserve des biens dépendant de la succession.
---	---

POUR COPIE CONFORME

2025 00007 4 00 000 0000

PREFECTURE DES B-C-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

POUR COPIE CONFORME
2013-10-18 14:00:00
PREFECTURE DES B.O.-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
20	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 2030 : Un garage n°31 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux Propriétaire : Indivision CANSIZ SAHAP PARC KALLISTE BAT F24 3 CH DE LA BIGOTTE 13015 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : Monsieur CANSIZ Sahap et Madame CANSIZ Zübeyde née CELIK son épouse demeurant ensemble à MARSEILLE 13015 - PARC KALLISTE BAT F24 3 Chemin de La Bigotte. Nés savoir : Monsieur à TEKMAN (TURQUIE) le 01/01/1972 Madame à KARAYAZI (TURQUIE) le 01/09/1965. Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à la mairie de MIRABEAU (84120) le 22/12/2012. Tous deux de nationalité turc. Le lot 2030 a été acquis en pleine propriété pour le compte de leur communauté.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
20-000-00000-00000-00000-00000
PREFECTURE DES B.O.R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Pour l'avoir acquis de Madame Vardanouche AHARONIAN demeurant à MARSEILLE le 1°(30-13) 18 rue Teresa Les Jardins de l'Oliveraie lot 6. Né à EREVAN (ARMENIE) le 57/1981/966. Epouse de Monsieur BERBERIAN Mouchéqch il est marié sans contrat à MARSEILLE le 18/7/198. Suivant acte reçu par Me CHABLOZ notaire à ZACHARIE le 18/5/1999 dont une copie a été publiée au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1er le 57/1999 volume 1999p numéro 4415.

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

ETAT PARCELLAIRE
PARC KALLISTE Bat E - 13015 Marseille

N° D'ordre	CADASTRE			IDENTITE DES PROPRIETAIRES		Emprise
	Quartier- Préfixe- section	n°	Superficie	Situation	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	
21	Parc KALLISTE-903 C	112	52a et 07ca	Lot 2031 : Un garage n°32 et les 44 millièmes des parties communes générales.	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux Propriétaire : Monsieur TORCAJESCH HI Mihail - 253 boulevard Romain Rolland - Allée des Lavandes Batiment C entrée 32 - 13010 MARSEILLE Ces biens appartiennent à : Monsieur TORCAJESCH MIHAIL, né à SASENI CALARASI (MOLDAVIE) le 11 janvier 1987 demeurant à MARSEILLE 13010 - 253 boulevard Romain Rolland - Allée des Lavandes Batiment C entrée 32, célibataire N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité Origine de propriété : Ces biens appartiennent à Monsieur TORCAJESCH MIHAIL pour les avoir acquis par acte du 9/8/2018 publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 22/8/2018 sous le volume 2018P n°05895 De : Madame Madeleine ALFARO veuve non remariée de Monsieur Robert Raymond Jacques COTIGNOLA demeurant MARSEILLE (13013) 10 boulevard Guillemin. Née à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 18 juillet 1937. De nationalité française. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité Monsieur Vincent ALFARO, retraité, époux de Madame Georgette Germaine HENRI demeurant à MARSEILLE 2 boulevard Paul Doumer. Né à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 8 octobre 1941. Marié sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de MARSEILLE le 14/11/1964. De nationalité française. Origine de propriété antérieure : Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent aux VENDEURS, susnommés, par suite des faits et actes suivant, savoir : Originellement les biens et droits immobiliers objets des présentes appartenaient à la communauté de biens ayant existé entre les époux ASTIER / ALFARO, ci-après plus amplement nommés, par suite de l'acquisition qu'ils en avaient fait ensemble au cours et pour le compte de ladite communauté, de : Monsieur Constantin GILLE, veuf de Madame Marcelle Philomène CLOT, demeurant à Marseille (15ème), La Granière, Bâtiment 50 Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy DUCORD, lors notaire à Marseille, substituant Maître Frédéric BRANCHE, lors notaire à Marseille, en date du 7/11/1992. Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er, le 25/11/1993, volume 1993 P numéro 435.	Emprise Totale

POUR COPIE CONFORME
PREFECTURE DES B-D-R
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Décès de Monsieur Maurice ASTIER

Monsieur Maurice Jacques ASTIER, en son vivant retraité, époux de Madame Francine ALFARO, demeurant à SEPTEMES LES VALLONS, Le Chêne Vert Chemin du Pigeonnier. Né à MARSEILLE, le 14/6/1935. Initialement marié sous le régime de la communauté de meubles et acquêts, préalable à son union célébrée à la mairie de MARSEILLE le 28/10/1957.

Puis soumis au régime de la séparation de biens, savoir : en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de MARSEILLE, en date du 17 mars 1972 ayant prononcé la séparation de corps et de biens entre les époux, et ayant repris la vie commune avec maintien du régime de séparation de biens, ainsi qu'il est constaté dans un acte reçu par Maître Frédéric BRANCHE, lors notaire à MARSEILLE, le 8/3/1974.

Et par suite soumis au régime de la communauté universelle, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Frédéric BRANCHE, notaire à MARSEILLE, le 19/12/1989, homologué suivant jugement du Tribunal de grande instance de MARSEILLE le 6/6/1990 et mentionné en marge de son acte de mariage le 5/9/1990, duquel il résulte ce qui suit, ci-après littéralement retranscrit, savoir :

« ... A titre de convention de mariage, et conformément aux articles 1524 et 1525 du Code civil, les époux stipulent pour le cas exclusif de la dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, que tous les biens meubles et immeubles qui composeront cette communauté, appartiendront en pleine propriété au survivant, sans aucune exception ni réserve. Les héritiers de l'époux pré-décédé, n'auront aucun droit à la reprise des apports et capitaux entrés dans la communauté du chef de celui-ci. L'époux survivant bénéficiera de cette stipulation qu'il existe ou non des enfants du mariage. En conséquence, il sera tenu d'acquitter toutes les dettes de la communauté... » De nationalité française.

POUR COPIE CONFORME

Des documents de la commune

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

Est décédé à BOUC BEL AIR, le 16/5/ 2014. Après son décès un acte de notoriété a été dressé par Maître Pascale BRANCHE, notaire à Marseille, le 22/11/2017, duquel il résulte : - Qu'il était né et décédé aux dates et lieux sus indiqués, - Qu'on ne lui connaissait aucune autre disposition à cause de mort que celle-ci- après visé : Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric BRANCHE, notaire à MARSEILLE, le 8/3/1974, régulièrement enregistré, le DEFUNT a fait donation à son conjoint survivant, pour le cas de survie seulement, de l'universalité des biens, meubles et immeubles qui composeront la succession du donateur, sans aucune exception. Etant stipulé dans ladite donation : - Que la donataire, si elle survit à son mari, aura la pleine propriété du tout à partir du jour du décès du donateur. - Qu'en cas d'existence, lors du décès du donateur d'enfants ou de descendants, la donation portera sur la plus forte quotité disponible entre époux, en vigueur au jour du décès, soit en pleine propriété seulement, soit en pleine propriété et usufruit, soit en usufruit seulement, au choix de la donataire. - Qu'il est décédé à la survivance de : Madame Francine ALFARO Comme : * Commune en biens et bénéficiaire de l'attribution de la communauté ainsi qu'il a été dit ci-dessus, * Donataire universelle en vertu de la donation susvisée. * Héritière de la totalité des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession conformément aux dispositions de l'article 757-2 du Code civil. Ces droits se confondent avec l'avantage plus étendu résultant de la libéralité précitée. L'attestation notariée après son décès a été reçue par Maître Pascale BRANCHE, notaire à Marseille, le 5/4/2018, dont une copie authentique est en cours au service de la publicité foncière de Marseille 1er.	Décès de Madame Francine ALFARO Madame Francine ALFARO, en son vivant retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Maurice Jacques ASTIER, demeurant à SEPTEMES LES VALLONS, Le Chêne Vert Chemin du Pigeonnier. Née à MARSEILLE, le 7/1/1930. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité. De nationalité française. Décédée à SEPTEMES LES VALLONS, le 29/3/2017.
--	--

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B-D-R

Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

					Après son décès un acte de notoriété a été dressé par Maître Pascale BRANCHE, notaire à Marseille, le 22/11/2017, duquel il résulte : - Qu'elle était née et décédée aux dates et lieux sus indiqués, - Qu'on ne lui connaissait aucune disposition à cause de mort susceptible de modifier la dévolution légale de sa succession - Qu'il n'a pas été dressé d'inventaire, - et qu'elle a laissé pour recueillir sa succession : - Madame Madeleine ALFARO, surnommée, - Monsieur Vincent ALFARO, surnommé Ses deux frères et soeurs habiles à se dire et porter héritiers ou ayants droit, sauf l'incidence d'éventuels legs, récompense ou donations antérieures rapportables, ensemble pour la totalité des biens dépendant de la succession et ceux pour moitié chacun. L'attestation notariée a été dressée par Maître Pascale BRANCHE, notaire à Marseille, le 5/4/ 2018, dont une copie authentique est en cours de publication au service de la publicité foncière de Marseille 1ER. Aux termes dudit acte, les AYANTS DROIT ont déclaré accepter purement et simplement la succession du DEFUNT.
--	--	--	--	--	---

POUR COPIE CONFORME

PREFECTURE DES B.D.R.

**Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement**